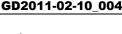
Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20110210-2011-02-10\_004-DE

Date de signature : 11/02/2011 Date de réception : 11/02/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011 Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice: 82 Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Joël MEKHANTAR Mme Christine MASSU M. Pierre PRIBETICH M. Christophe BERTHIER Mme Dominique BEGIN-CLAUDET Mme Colette POPARD M. Philippe DELVALEE M. Michel FORQUET M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA M. Pierre PETITJEAN M. Jean-Patrick MASSON Mme Christine DURNERIN Mme Claude DARCIAUX M. José ALMEIDA Mme Nelly METGE M. Nicolas BOURNY M. François DESEILLE Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE M. Jean-Philippe SCHMITT M. Patrick CHAPUIS Mlle Christine MARTIN M. Philippe GUYARD M. Michel JULIEN Mlle Nathalie KOENDERS M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Gilles MATHEY Mme Marie-Françoise PETEL M. Alain MARCHAND M. Gérard DUPIRE M. Mohammed IZIMER M. Jean-Claude GIRARD M. Jean-François GONDELLIER Mme Hélène ROY Mme Françoise EHRE Mme Catherine HERVIEU Mme Myriam BERNARD M. Patrick BAUDEMENT M. Jean-Claude DOUHAIT M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Murat BAYAM Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Michel BACHELARD M. Yves BERTELOOT M. Jean-Yves PIAN M. Rémi DELATTE M. Patrick MOREAU M. Philippe CARBONNEL M. Philippe BELLEVILLE M. Alain LINGER M. Norbert CHEVIGNY M. Dominique GRIMPRET M. Didier MARTIN M. Louis LAURENT M. Gilles TRAHARD M. Jean-Pierre SOUMIER M. Roland PONSAA Mme Noëlle CAMBILLARD. M. André GERVAIS M. Michel ROTGER M. Benoît BORDAT M. François NOWOTNY Membres absents:

M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA M. Jean-François DODET Mme Anne DILLENSEGER M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD Mme Françoise TENENBAUM M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH Mme Elisabeth BIOT M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD ARCHEREY Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE M. Claude PICARD M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

**OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME** Convention de partenariat entre l'ENSA de Dijon et le Grand Dijon

GD2011-02-10 004  $N^{\circ}4 - 1/2$  La Communauté de l'agglomération dijonnaise propose de nouer un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Dijon sur le thème de l'intégration des nouvelles pratiques artistiques dans les zones en mutations urbaines. L'école des Beaux-Arts de Dijon est lauréate de l'appel projets lancé sur ce thème par le Ministère de la Culture et bénéficie à ce titre d'une subvention de recherche qu'elle souhaite « appliquer » sur un site dijonnais.

A l'instar de ce qui se fait sur d'autres grands projets urbains en France (Ile de Nantes, Mulhouse, Zac du Plateau à Ivry/Seine,...) et à l'étranger (Utrecht,...), il s'agit d'examiner comment l'expression artistique peut être intégrée dans les processus de transformation physique des villes et, réciproquement, comment les évolutions urbaines peuvent renouveler les pratiques artistiques, en les inscrivant dans ces territoires en mutation.

Sur le Grand Dijon, le site proposé est celui des terrains militaires désaffectés dits ETAMAT, sis en bordure de l'avenue Jean-Jaurès et promis à une profonde métamorphose dans le cadre du projet de territoire Grand Sud. Une telle démarche présenterait notamment l'intérêt de contribuer à la dimension culturelle de ce futur écoquartier, en complément des objectifs de développement durable mis en oeuvre. Elle peut aussi être l'occasion de proposer des formes d'animation des phases de chantier et fera l'objet de publications qui donneront une audience nationale aux projets djionnais..

Le partenariat sera conclu avec l'ENSA de Dijon et l'association Lieux Communs Production, porteuse de ce type de démarche et disposant de la logistique nécessaire dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Artistique et Culturelle, développée par l'artiste Stefan Shankland, qui est associé au projet de Dijon.

Outre son rôle de facilitateur pour la mise en oeuvre de cette démarche sur le site de la future opération d'aménagement publique dite ZAC de l'Arsenal, la Communauté d'agglomération dijonnaise propose d'apporter son concours financier sous la forme d'une subvention de 10 000 €.

Cette somme est inscrite au budget 2011 du Grand Dijon.

La convention prendra effet à compter de sa signature et prendra fin au terme de l'appel à projet, le 15 juillet 2012.

Vu l'avis de la Commission Habitat, Politique de la Ville et Urbanisme,

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Lieux Communs Production ;
- de signer la convention de partenariat avec l'ENSA de Dijon et l'association Lieux Communs Production ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

GD2011-02-10 004 N°4 - 2/2

### **CONVENTION DE PARTENARIAT**

### **ENTRE**

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (Le Grand Dijon), domiciliée 40 Avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 DIJON, représentée par son Président en exercice agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2010, dénommée ci-après le Grand Dijon,

d'une part,

ET

L'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon – 3 rue Michelet – BP 22566 – 21025 DIJON cédex représentée par sa directrice Anne DALLANT, dénommée ci-après l'Ensa de Dijon,

d'autre part,

ET

L'Association Lieux Communs Production (LCP) demeurant 67 rue Maurice Guisbourg – 94200 IVRY-SUR-SEINE – n° d'affiliation à la Maison des Artistes : S 167 604

N° de siret : 423 933 100 00012

N° de TVA intracommunautaire : FR 1142393310000020

représentée par sa directrice Hélène de ROCHE dénommée ci-après le responsable scientifique

### **ARTICLE 1: OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Grand Dijon, l'Ensa et le responsable scientifique pour un projet de recherche intitulée « Quelles pratiques artistiques pour les mutations urbaines et territoriales ? ».

Cette recherche portera sur l'intégration des pratiques artistiques/design dans les mutations de la ville et du territoire en général. Le projet s'appuie sur le prototype de démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) en cours à Ivry-sur-Seine (94). Le projet aura pour terrain d'action et d'exploration le territoire du Grand Dijon. La recherche sera théorique et pratique. Elle sera menée par une équipe d'enseignants de l'Ensa et par des partenaires extérieurs dont la pratique et la réflexion sont déjà engagées dans ces processus. L'objectif de la recherche est de repositionner la pratique artistique dans les villes en mutation.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Le Grand Dijon s'engage à prendre en charge une partie des frais concernant la réalisation de cette recherche par le versement d'une somme de 10 000 € au responsable scientifique.

Cette somme sera destinée à prendre en charge :

- les honoraires des intervenants : 6 000 €

- les frais de communication, d'impression et de diffusion : 2 000 €
- les frais de production des projets et dispositifs scénographiques : 1 000 €
- les frais de bureautique : 500 €
  les frais de fonctionnement : 500 €

### D'autre part, le Grand Dijon s'engage à :

- désigner un interlocuteur privilégié pour ce projet de recherche ;
- mettre à disposition des informations sur les chantiers du Grand Dijon ;
- mettre en relation les chercheurs avec les acteurs du Grand Dijon en charge de ces grands chantiers, notamment sur ETAMAT ;
- faciliter les autorisations d'accès aux sites ;
- aider à la diffusion de ce projet de recherche.

### ARTICLE 3: ENGAGEMENT DE L'ENSA DE DIJON

L'Ensa s'engage à prendre en charge à concurrence de 20 000 € les frais relatifs à cette recherche :

- rémunérations des intervenants extérieurs ;
- locations;
- publications;
- transports;
- déplacements;
- matériaux.

### ARTICLE 4: ENGAGEMENT DE M. STEFAN SHANKLAND

le responsable scientifique s'engage à diriger en collaboration avec les autres chercheurs, Gaëtane Lamarche-Vadel, Jean-Pierre Tixier, cette recherche selon un programme prévisionnel pré-établi, figurant en annexe, à rendre compte régulièrement au Grand Dijon et à l'Ensa de l'avancement de ce programme et des dépenses engagées notamment sur la subvention accordée par le Grand Dijon.

### **ARTICLE 5: LITIGES**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si, dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal compétent de l'objet de leur litige.

### **ARTICLE 6: DUREE DE LA CONVENTION**

La convention prendra effet à compter de sa signature et prendra fin le 15 juillet 2012.

A Dijon, le

Le Grand Dijon, l'Ensa de Dijon, l'association LCP,

François REBSAMEN Anne DALLANT Hélène de ROCHE